



Commune de Noréaz

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 6 juin 2013, A 20.15 H.

<u>Présidence</u> :	M. Jean-Marc Guisolan, syndic
<u>Participants</u> :	38 citoyennes et citoyens
<u>Excusée</u> :	Mme Marie-Thérèse Vionnet
<u>Scrutateurs</u> :	MM. Roland Wenger et Frédéric Tharin

Au nom du CC, M. Jean-Marc Guisolan déclare ouverte cette assemblée, salue les participants et leur souhaite la bienvenue et prie ses collègues de se présenter et d'indiquer quels sont les dicastères dont ils assument la charge. Il constate que la présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur, soit par annonce dans la FO, par affichage au pilier public, ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage inséré dans le bulletin d'information. Il précise que ces délibérations feront l'objet d'un enregistrement et que les personnes souhaitant s'exprimer s'annoncent préalablement.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
Ce procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté auprès de l'administration durant les heures d'ouverture ou sur le site internet
2. Comptes 2012
 - a) présentation des comptes
 - de fonctionnement
 - d'investissement
 - b) rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - c) approbation

3. Investissements 2013
 - Eglise (isolation)
4. Nomination de l'organe de révision pour les comptes des exercices 2013, 2014 et 2015
5. Approbation du Règlement relatif à l'accueil extra-scolaire
- 6 Divers

Aucune remarque n'étant formulée, le tractanda est accepté.

1. **Procès-verbal de la dernière assemblée**
Lecture et approbation

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2012 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens, soit sur le site de Noréaz, soit auprès de l'administration communale.

Aucune question n'étant posée, le PV est ensuite soumis au vote et accepté par

38 oui 0 non 0 abst

2. **Comptes 2012**
 - a) **présentation des comptes**
 - de fonctionnement
 - d'investissement

M. le syndic prie M. Sapin de commenter les comptes de l'exercice 2012

Par le biais du bulletin d'information, les citoyens ont reçu le détail des comptes annuels. M. Sapin leur présente les principaux écarts et événements qui ont eu une incidence sur ces derniers.

Le budget prévoyait un déficit de CHF 91'210, soit 4.77 % des produits, à la limite de l'augmentation d'impôt. Les comptes sont réjouissants puisqu'ils bouclent avec un excédent de produits de CHF 24'509.18.

Puis il passe en revue les comptes en relevant les principaux écarts par rapport au budget.

COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Le total des investissements de l'exercice 2012 s'élève à CHF 1'583'686.

14. Police du feu

Aménagement de la cave de la laiterie pour le matériel pompier

Budget	30'000
Coût de l'investissement	7'944
Crédit reporté pour 2013	22'056

29. Administration scolaire

Achat d'un bus scolaire

Budget	75'000
Coût	70'500
Ecart	4'500

6. ROUTES COMMUNALES

Trottoir de la route des Arbognes

Budget	215'000
Investissement 2012	9'419
Report de crédit	205'581

70. Approvisionnement en eau

Installation d'un système de télégestion du réseau d'eau

Budget	60'000
Coût	61'139
Ecart	1'139

Installation conduite d'eau défense incendie à Seedorf

Budget	36'800
Coût	25'614
Report de crédit	11'186

72. Protection des eaux

Plan général d'évacuation des eaux usées

Budget voté en 2005	76'700
Subvention cantonale	- 37'200
	39'500
Coût en 2005	16'162
Coût en 2012	30'000
Report de crédit	- 6'662

942. IMMEUBLE PATRIMOINE FINANCIER

Construction immeuble

Budget	3'500'000
Investissement 2010	44'019
Investissement 2011	167'003
Investissement 2012	1'379'070
Report de crédit	1'909'908

b) rapport de la commission financière

M. Laurent de Bourgknecht, président de la commission financière, lit le rapport.

Conformément à l'article 97 al. 1 let. c bis de la loi cantonale sur les communes, la commission financière « *prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ou du conseil général* ».

Dans cette optique, la commission financière s'est réunie le 6 mai 2013 et a pu examiner les comptes 2012 qui lui ont été présentés par Monsieur Réginald Sapin. En outre, elle a pu prendre connaissance du rapport de révision établi le 15 mai par la Fiduciaire Fiduservice SA. En marge de leur rapport, les réviseurs en charge du mandat ont posé des questions et fait quelques remarques d'ordre général. Le jeudi 2 mai 2013, M. Réginald Sapin et le Président de la commission financière se seront rendus au siège de Fiduservice SA pour donner aux questions posées des réponses circonstanciées. La commission financière dans son ensemble a pu prendre connaissance de ces questions et des réponses données qui avaient emporté l'aval de la fiduciaire.

Rapport de la commission financière

M. le syndic passe à nouveau la parole à M. Laurent de Bourgknecht, président, sur le nouvel investissement 2013.

Lors de l'assemblée communale du 20 décembre 2012, le Conseil communal a présenté les différents investissements pour l'année 2013, en particulier celui qui portait sur, je cite « *la distribution de chaleur pour l'église* » d'un montant de fr. 1 80'000.00. Cette dépense a été admise par l'assemblée communale.

Au cours de cette assemblée, il a été relevé qu'un tel aménagement était inefficace si l'isolation des fenêtres, et plus particulièrement des vitraux, n'était pas en même temps assurée.

Fort de cette remarque, le Conseil communal a demandé une offre à la société « Métalliques Schnetzler SA. Le coût total de cet investissement s'élevait à fr. 80'000.00.

Le 28 mars 2013, la commission financière s'est réunie pour décider de l'engagement ou non de cette dépense. Dans la mesure où seule une offre lui était présentée, elle a jugé que c'était insuffisant, compte tenu de l'importance de l'investissement ; elle n'entendait dès lors pas se prononcer et a, en conséquence, demandé à la Commune d'obtenir une seconde offre. A ce jour, cette seconde offre n'a pas été obtenue, si tant est qu'elle ait été demandée, ce qui ne semble pas avoir été le cas.

Lors de la réunion du 6 mai 2013, M. Réginald Sapin a fait part à la commission du fait qu'en plus des fr. 80'000 annoncés pour l'isolation des vitraux, une autre dépense supplémentaire devait être engagée. En effet, il fallait encore aménager le périphérique de l'église et isoler le sol de cette dernière. Ces travaux étaient devisés à fr. 70'000.00. En résumé, en plus des fr. 1 80'000 votés le 20 décembre 2012, les différents travaux d'isolation « complémentaires » mais indispensable semble-t-il pour assurer une isolation efficace de l'église s'élèvent à fr. 1 50'000.00.

En l'état, compte tenu du peu d'éléments dont elle a eu connaissance et devant lesquels elle a été placée comme devant un fait accompli, la commission financière estime qu'elle n'est pas en mesure de se prononcer sur l'engagement de cette seconde tranche de dépenses de fr. 1 50'000.00. Il ne lui est pas apparu non plus qu'il y ait aujourd'hui un caractère d'urgence à l'engagement de cette deuxième tranche de dépenses, urgence qui exclurait, d'une part, l'obtention d'autres offres pour ces différents travaux et, d'autre part, la constitution d'un dossier plus complet sur un engagement financier somme tout important.

Finalement, la commission financière n'a pas été convaincue par la nécessité absolue d'assurer à cet édifice une isolation comparable à celle que l'on peut attendre d'une maison d'habitation.

La commission financière n'a pas la compétence de juger de l'opportunité ou non d'une dépense. En effet, elle n'a à se prononcer que sur la capacité financière à l'engager ou non. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas à faire de recommandation sur le bien-fondé ou non de la dépense. Elle entendait toutefois faire part à l'assemblée communale de son sentiment dans ce dossier et du déroulement des faits tel qu'il s'était passé.

D'un point de vue financier, la Commission reconnaît la capacité financière de la Commune de Noréaz à engager la dépense et sous cet angle uniquement, elle peut inviter l'assemblée à la voter.

M. le syndic précise que la Commission financière n'a pas à se déterminer sur le nombre d'offres demandées par le Conseil communal avant d'effectuer un travail. Une seule est habituellement demandée pour l'établissement du budget et avant l'accomplissement des travaux d'autres offres comparatives sont requises. Pour le budget, on vote un montant et non pas l'attribution du mandat à une entreprise.

M. Jean-Bernard Michel demande comment s'opérera le choix du CC.

R. On essaiera d'obtenir l'offre la meilleure marché.

M. Christophe Corpataux souhaite savoir quelles conséquences y aura-t-il si ces améliorations ne sont pas faites.

R. Il s'agit d'un bâtiment qui a 55 ans doté d'un chauffage électrique et, pour économiser l'énergie et répondre aux normes actuelles, nous allons passer au CAD et devons procéder à une isolation périphérique, à celle des vitraux et à celle du sous-sol.

M. Claude Friderici dit que l'on parle d'une aide de fr. 33'000 pour l'investissement proposé. Sans cet investissement quel serait le montant de l'aide ?

R. Aucun montant ne serait perçu à titre d'aide.

Eglise – travaux d'isolation **CHF 150'000**

Vote : **33 oui** **2 non** **3 abst.**

Au vu du résultat, M. le syndic remercie les citoyens pour la confiance témoignée à l'égard du CC.

M. Sapin se rappelle que cette solution rencontrerait un problème d'hygiène. On ne peut laisser durant 24 h les restes de repas dans une cantine, ce qui reviendrait à ce que l'on les nettoie nous-mêmes.

M. le syndic ajoute que, dans un premier temps, nous avons choisi cette solution, durant une période d'essai, ne sachant pas comment allait fonctionner l'AES. A ce jour, nous sommes satisfaits du succès rencontré par cette nouvelle infrastructure.

M. Thierry Gaudin demande pourquoi imposer un nombre minimal de 3 enfants pour ouvrir une nouvelle plage horaire, ce qui ne représente pas une solution idéale pour lui. Il pense que cela va freiner le nombre d'inscriptions.

R. Nous sommes bien conscients du problème que cela peut poser, mais on ne peut pas faire venir travailler une personne pour un enfant placé seulement. Le but final de l'AES est d'offrir une structure à plein temps, mais ça prendra quelques années. On essaie de faire au mieux pour le moment.

M. Michel Brülhart émet l'idée que la personne qui tiendra le tea-room pourrait peut-être à même de préparer et servir le repas aux enfants. Est-ce envisageable ?

R. La personne que nous avons engagée doit démarrer, dans un premier temps. Serait-il disposé et disponible pour prendre en charge ces repas. Nous devons en discuter avec elle. Il s'agit de M. Marco Maglio et le magasin / tea-rom ouvrira le 4 juillet prochain.

Vote : **35 oui 1 non 2 abst**

6. Divers

Mme Martine Meuwly demande s'il est prévu de faire visiter l'immeuble lorsqu'il sera terminé

R. Le 6 juillet prochain sera organisée la journée « Portes ouvertes ». L'aménagement devrait être terminé avant cette date. Nous avons été freinés dans l'avancement des travaux extérieurs par les intempéries.

M. Christian Berger si les fusions dont on a parlé dans les médias sont des intentions seulement ou une réalité.

R. Vous avez sûrement pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat. Même si l'on va quasiment nous obliger à passer par une

fusion, à la fin c'est quand même le citoyen qui choisira. Une séance d'information, à laquelle les citoyens seront conviés, sera organisée par la préfecture cet automne. Une assemblée extraordinaire sera convoquée ensuite pour décider si l'on se joint à une fusion ou non. Nous partirions dans une fusion de toutes les communes de Sarine-Ouest selon le plan. Matran se montre pour le moment réticent, tandis qu'Avry est plutôt favorable. La position de Noréaz est que nous sommes partants pour une étude pour autant qu'Avry figure dans les communes de Sarine-Ouest, favorables à ce projet. Vu le bon état de nos finances, nous tâchons de procéder au plus grand nombre d'aménagements possibles dans notre village, car si une fusion intervient, il deviendra beaucoup plus difficile d'obtenir quelque chose. Par le biais du beamer, le plan projeté de fusion de Sarine-Ouest est démontré. Ce projet a été entériné par le Conseil d'Etat. Cependant, comme je l'ai mis en avant, nous aimerions ressentir les avantages d'une fusion, notamment par le développement des transports publics dont on a besoin et pourquoi pas une piscine dans le secteur d'Avry. Il faut bien reconnaître que la dotation de fr. 200.00/hab. ne représente pas grand-chose. Si ces idées étaient exploitées, ce projet de fusion serait fédérateur.

M. Jean Gobet demande si la commune a reçu de plus amples informations quant au projet de fusion. D'autre part, il aimerait savoir si une échéance est fixée pour concrétiser cette fusion.

R. Un groupe de travail sera chargé d'effectuer l'étude de fusion formé de personnes issues des différentes communes concernées. Cette étude coûtera fr. 4.00/hab. De nouveaux règlements seront établis. On en parle depuis quelques temps déjà au sein de la Conférence des syndicats. 10 communes sont concernées, puisque Ponthaux a été rattachée au secteur « Sarine-Nord ». En ce qui concerne l'échéance, on parle de 2015, voire 2016. On enregistre déjà 6 mois de retard ! Dans ces conditions, il n'est pas sûr que les échéances puissent être respectées. La future commune représenterait 12'000 habitants, soit un potentiel intéressant. De plus, Avry faisant partie de l'Agglo, Sarine-Ouest pourrait bénéficier des avantages qui y sont liés, soit une meilleure cadence de bus, ce qui serait souhaitable.

Lorsque nous voyons dans quel état financier sont certaines communes, cela nous fait souci. Parfois, le taux d'imposition est relativement bas, par contre, il existe des taxes pour tout.

M. Pierre-Alain Scherly demande si la commune s'est intéressée à l'acquisition de l'immeuble de la sté de laiterie qui serait à vendre.

R. Pour le moment la question ne s'est pas posée, mais comme dans toute transaction, la question du prix serait déterminante. Une étude serait à faire pour déterminer le prix d'une rénovation indispensable.

M. Pierre-Alain Scherly aimerait savoir où en est le projet d'une nouvelle école.

R. Pour le moment, le projet est en fusion eu égard au projet de fusion en cours. Ponthaux n'est pas sûr de voir ses élèves fréquenter encore le cercle scolaire si elle fait partie de Sarine-Nord. Si l'on envisage d'aménager cette construction, transformable en appartements, c'est plausible. Si cela ne se réalise pas. On prend le risque de n'avoir plus d'école à Noréaz. On espère avancer en rencontrant Ponthaux et Prez-vers-Noréaz. Une petite étude a déjà été réalisée avec des chiffres. On en est là pour le moment.

Mme Henriette Gobet demande s'il serait possible de prévoir une allée en dur au cimetière afin de permettre l'accès aux chaises roulantes, aux déambulateurs.

R. Un assainissement sera à faire, soit un ossuaire et un drainage du cimetière, en direction de l'immeuble. Une tranchée filtrante serait à réaliser dans la partie supérieure. Il faudrait ensuite procéder à la mise en place de pavés. Il s'agit d'un investissement à prévoir prochainement.

Mme Gilberte Corpataux demande que le compost soit vidé au cimetière.

R. A cause du temps qu'il a fait ces derniers temps, nous n'avons trouvé personne pour faire ce travail. Il y a eu tellement de précipitations, qu'aucune machine ne peut approcher. Il faudra utiliser les containers mis à disposition et trier, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mme Christine Demont aimerait savoir où en est le projet du chemin d'accès au terrain de foot.

R. On essaie de trouver une solution moins onéreuse que le projet élaboré qui approche les fr. 130'000.00.

M. Christophe Corpataux estime que la place du haut du village devrait être balayée 1 à 2 fois par semaine.

R. On y veillera mais il faut remarquer que nous avons à faire face à des incivilités épouvantables dans tous les lieux publics. Des plaintes ont été déposées. Pendant les fêtes, nous avons dû intervenir, à cause de l'état dans lesquelles ont été laissées les places de la maison communale, celle du haut du village.

M. Pierre-Alain Scherly a constaté que le taux de nitrates de notre eau est à 35 mg nitrates. S'agit-il seulement de notre eau ou est-elle mélangée ?

R. Elle est toujours mélangée à celle que l'on achète à Montagny, en fonction du résultat des analyses qui sont faites régulièrement.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic adresse ensuite ses chaleureux remerciements aux citoyens pour leur participation active aux débats, ainsi qu'à

- tous ceux qui oeuvrent au sein des commissions
- ceux qui se dévouent pour la commune et notamment Mme Kathrin Guisolan qui s'occupe avec beaucoup de soin et d'attention du fleurissement des parterres de la commune
- la secrétaire et la caissière
- les concierges et l'employé communal
- ses collègues du CC

Avant de lever l'assemblée, il remercie également les citoyens présents ce soir pour leur participation active aux débats et leur confiance, leur souhaite une bonne fin de soirée et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 21.25 h.

La secrétaire :

Le syndic :